DLP 17-7-85534006

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 100 f

REGISSEUR RECETTES D.R.A.F.



RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

11 Juillet 1985 N° de série continue 304 Bulletin n° 16

ARBRES FRUITIERS

PSYLLE	: traiter si forte invasion
ANTHRACNOSE	: intervenir dès la récolte
TORDEUSE ORIENTALE	: commencer la protection contre le 2me vol

RECTIFICATIF : dans notre dernier bulletin (n° 15 du 3.07.85), lire au paragraphe Carpocapse des pommes, poires et noix : "Ardèche et noyeraie de l'Isère".

PSYLLE DU POIRIER

De fortes pullulations ont lieu en maints endroits, à une époque où les prédateurs auraient dû réduire les populations. Si cette situation persiste, le traitement devient obligatoire bien qu'il ne soit pas suffisant pour détruire toutes les formes de l'insecte, en particulier les larves âgées protégées par leur miellat. Un 2me traitement sera alors nécessaire lorsqu'elles seront devenues adultes. Un arrosage en pluie abondante, précédant le traitement peut lessiver un peu ce miellat.

Le produit à employer actuellement est l'amitraze (Tudy, Maïtac) interdiction d'emploi à moins de 30 jours de la récolte.

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Dans les plantations atteintes par cette maladie, et qui sont nombreuses cette année, l'intervention peut être faite dès la récolte. Utiliser en grammes de matière active à l'hectolitre :

- Benomyl (BENLATE) : 30
- Carbendazime (nb spéc.) : 30
- Dithianon (DELAN) : 50
- Doguadine (MELPREX) : 80
- Folpel (nb spéc.) : 100
- Iprodione (ROVRAL, KIDAN) : 35
- Mancozèbe (nb spéc.) : 160
- Manèbe (nb spéc.) : 160
- Méthylthiophanate (PELT, PELTIS) 70
- Oxyquinoleate de cuivre (QUINOLATE 400) : 50
- Triforine (SAPROL, DENARIN) : 33
- Vinchlozoline (RONILAN) : 50

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le 2me vol qui a commencé faiblement, dès la 2me quinzaine de juin, s'est intensifié à la faveur des températures actuelles. La protection des fruits peut donc commencer en utilisant les produits cités dans notre bulletin n° 13 du 7 juin et, en tenant compte des délais d'emploi avant récolte, ainsi que de la toxicité vis à vis de la faune utile.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

P 535

BOTRYTIS	: **2me traitement éventuel à la fermeture de la grappe**
VERS DE LA GRAPPE	: **traitement préventif de 2me génération**
MILDIOU	: **des foyers existent : maintenir la protection.**

BOTRYTIS

Dans le sud de la région, le stade fermeture de la grappe est atteint et le sera prochainement ailleurs.

. Dans les zones à résistance, en particulier dans les parcelles ayant reçu ces dernières années plus de 2 traitements "imides" par an (SUMISCLEX, RONILAN, RONILAN SP, ROVRAL et KIDAN), - cas fréquent dans l'AIN, les SAVOIES et le BEAUJOLAIS- un second traitement spécifique est conseillé avec l'un des produits conventionnels suivants :

Euparène (4 kg/ha) ; Mycodifol L (5 l./ha) ; Codicap (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l./ha) Organil 648 (5 kg/ha) et Quinaris M (3 kg/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g./ha) seul ou en association avec du cuivre.

. Ailleurs, les risques, bien que légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier à la même époque, restent modérés.
En conséquence, un traitement spécifique n'est pas indispensable sauf parcelle exceptionnellement sensible.

DANS TOUS LES CAS : IMIDES DECONSEILLES

VERS DE LA GRAPPE

En 2me génération, les attaques de vers ont une influence sensible sur le développement de la pourriture. Il est donc important de bien maitriser ces populations en traitant préventivement juste avant l'éclosion des premiers oeufs.

- ORGNAC, ST REMEZE, VALLEE du RHONE (TAIN):
  Les vols d'Eudémis sont en extension depuis les 3-4 juillet : **traitez dès réception**
- AIN
  Les vols de cochylis ont débuté les 4 et 5 juillet à Cerdon et Flaxieu : **traitez à partir du 20 juillet dans les parcelles les plus précoces.**
- SAVOIE
  Les vols sont faibles pour le moment : **traitez à partir du 18 juillet pour les zones à Eudemis les plus précoces, et à partir du 20 juillet pour les secteurs à Cochylis.**
- DIOIS - Hte SAVOIE et LOIRE
  Les vols n'ont pas commencé : **attendez un prochain avis.**

NB : Si vous avez noté la présence de cicadelles (vol d'insectes au contact du feuillage ou dépouilles blanches à la face inférieure des feuilles), choisissez un insecticide "vers de la grappe" efficace sur cicadelles (cf. bulletin n° 13 du 7 juin 1985).

MILDIOU

Des foyers importants sont disséminés, notamment dans l'AIN (secteur de Culoz) : **maintenez la protection selon les cadences habituelles.**

LE CONCOURS MILDIOU EST TERMINE